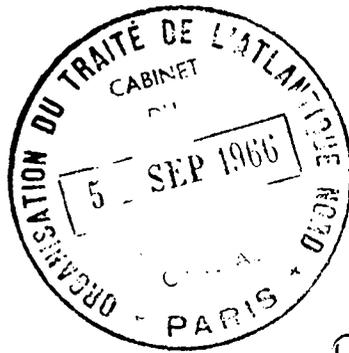


Def. L.L. 04



37

CJ(66)508

1976

~~SECRET~~

Clt : 9314

Le 5 septembre 1966.

Reg DPP (3215)

A : M. Gregh, Secrétaire Général Délégué, Adjoint pour l'Economie et les Finances

Du : Conseiller Juridique

cc : - M. Jaenicke, Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Politiques
- Lord Coleridge, Secrétaire Exécutif
- M. Bacchetti, Directeur du Cabinet

OBJET : Amendement aux plans BERCON.-

1 - Par memorandum MCM-121-66 du 25 août 1966, le Comité Militaire recommande au Conseil que ce dernier approuve les amendements que le SHAPE suggère d'adopter au plan BERCON CHARLIE DEUX (voir MCLP-513/66).

2 - Encore que cette procédure soit conforme à la décision prise par le Conseil (CR(62)53 - Annexe - paragraphes 14 (3)), je me permets d'appeler votre attention sur le caractère très particulier de l'approbation donnée aux plans MARCON et BERCON en 1962. Vous vous souviendrez en effet que cette approbation était une approbation "de principe et à des fins de planning à titre de catalogue de plans" (CR(62)53 - Annexe - paragraphes 14 (2)).

3 - Aussi conviendrait-il lorsque le Conseil approuvera la modification envisagée aux plans BERCON que cette approbation soit faite dans les mêmes conditions que celles fixées au paragraphe 14 (2) de l'Annexe au CR(62)63.

La question, me semble, requiert une importance toute particulière nelle circonstance actuelle.

G. Guillaume
G. GUILLAUME

6/9/66